Objet : Modification budgétaire N° 3
Exercice 2024 – Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 3
Dienstjaar 2024 – Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 25 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2024.

Cette modification budgétaire se présente **en équilibre** et n'engendre donc **aucune incidence financière sur la dotation communale.**

Il est à noter que la colonne « Budget 2024 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2024 modifié.

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2024 n°3

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	**Budget 2024 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Prestations	99.471.900	1.628.400	2.244.300	98.856.000
Transferts	318.695.201	4.021.000	264.000	322.452.201
Produitds financiers	1.200.400	0	65.000	1.135.400
Prélèvements	15.774.700	2.478.500	0	18.253.200
Facturation interne	25.666.279	337.500	396.000	25.607.779
Total Recettes	**460.808.480**	**8.465.400**	**2.969.300**	**466.304.580**
Dépenses	**Budget 2024 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	189.851.400	312.800	3.283.200	186.881.000
Fr. Fonctionnement	44.126.400	1.867.500	202.100	45.791.800
Redistribution	180.022.800	4.680.600	15.000	184.688.400
Charges financières	5.462.800	35.000	0	5.497.800
Prélèvements	1.334.779	2.159.000	0	3.493.779
Facturation interne	25.666.279	337.500	396.000	25.607.779
Total Dépenses	**446.464.458**	**9.392.400**	**3.896.300**	**451.960.558**
Résultat reporté	**18.978**	**0**	**0**	**18.978**
Résultat d'exploitation	***14.363.000***	***-927.000***	***927.000***	***14.363.000***
Amortissements	-14.363.000	0	0	-14.363.000
Résultat Global	**0**	**-927.000**	**927.000**	**0**

Cette modification tient compte des éléments suivants :

- Adaptation du budget relatif à l'octroi du Revenu d'intégration (70%) pour un montant de 1.260.000 € => impact net : - 378.000 € ;

  Nous constatons également une augmentation au niveau du remboursement de ces aides par les ayants droits ou tiers :

  - Remb. Rev. d'intégr. 70 % : + 1.000.000 € => impact net : + 300.000 € ;
  - Remb. Revenu d'intégr. 100% : + 250.000 € => impact net : 0 € ;
  - Remb. Revenu d'intégr. 100% Emploi : + 250.000 € => impact net : 0 € ;

  ⇨ Soit un impact net défavorable de 78.000 €.

- Révision à la hausse des aides diverses selon les derniers suivis budgétaires :

  - Aides pharmaceutiques et médicales : + 300.000 € ;
  - Frais d'hospitalisation (suivi 2024 et arriérés 2022) : +800.700 € ;
  - Frais d'hospitalisation récupérables EB suite condamnations : 350.000 € => impact net : 0 € ;
  - Frais d'hébergement en maisons extérieures : +22.000 € ;

⇨ Soit un impact net défavorable de 1.122.700 €.

- Révision à la hausse des budgets de fonctionnement (impact net de 258.900 €) ;
- Remboursement d'accidents du travail auprès de l'assureur ainsi que le décompte 2023 de la prime d'assurances en notre défaveur pour un montant total de 260.000 € ;
- Restitution à prévoir dans le cadre du Fonds Social Eau pour un montant de 66.500 € ;
- Restitution à prévoir suite au contrôle Spp'is 2023 portant sur les dossiers RI/PIIS pour un montant de 65.600 € ;
- Budget à prévoir pour paiement d'arriérés dus envers la Mission locale pour l'Emploi pour 25.000 € ;
- Restitution à prévoir en matière d'économie sociale ERI pour 10.000 € ;
- Restitution du subside Iriscare de 9.500 € relatif au projet « changement éclairage intérieur et extérieur » ;
- Régularisations d'erreurs dans les caisses et décomptes VISA (300 €).

Ces différents éléments peuvent être équilibrés budgétairement dans cette modification budgétaire grâce aux éléments suivants :

- Encaissements dans le compte 2024 des mandats non payés en matière de RI et ERI relatifs aux années 2006 à 2020 pour un montant de 350.000 € ;
- Reprise du résultat de la liquidation de Pacheco pour un montant de 320.700 € ;
- Révision à la baisse des budgets relatifs aux agents d'insertion (art60) au sein des maisons de repos pour 316.800 ;
- Révision à la baisse des dépenses de personnel de certains services ou établissements suite aux absences non rémunérées, aux remplacements tardifs et aux difficultés à recruter certains profils,.. (impact net de 138.400 €);
- Obtention du subside COCOF 2024 au sein du projet Dream (100.000 €) permettant de financer du personnel (60.000 €) ;
- Révision à la hausse de subsides pour 490.300 € :
  - Subisde PIIS : impact net de 400.000 € ;
  - Subside FSGE – volet personnel de 63.000 € ;
  - Subside FSE – volet personnel de 27.300 € ;
- Adaptation à la hausse des recettes diverses (indemnisations AT) : 134.700 € ;
- Révision à la hausse des recettes d'hébergement aux Eglantines : 63.200 €
- Recettes diverses au sein du projet Mabru suite à l'obtention du nouveau marché d'octobre 2024 (pour une durée de 5 ans) de 31.100 € ainsi que du projet Flotte de 11.300 € ;

Cette modification budgétaire tient également compte d'adaptations budgétaires suite aux éléments suivants mais qui n'ont aucun impact budgétaire pour le CPAS :

- Application de la mesure de socialisation des loyers avec effet rétroactif ;
- Adaptations des budgets de personnel et des budgets de recettes y afférents suite au personnel non remplacé, non recruté, en maladie longue durée,… pour la Régie, Relocto, l'Insertion ;
- Adaptation des budgets de dépenses et de recettes dans le cadre de la trésorerie du CPAS ;
- Adaptation des budgets pour permettre des écritures de prélèvement ou de restitution lors de la clôture du compte (report subside, alimentation fds Renobru, constitution de provision, restitution de subsides,…);
- Réallocations budgétaires nécessaires de dépenses financées par subside (CLSS et FSGE) ;
- Adaptation des budgets de formation en faveur des agents sous contrat Art60 financés par le SPP'is ;
- Restitution au locataire d'une récupération de précompte ;
- Restitution du subside trop-perçu de Bruxelles environnement dans le cadre du projet « Résidence verte nature » de 7.500 €

2.2. *Récapitulatif du budget d'investissement*

Recettes	Budget 2024 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	21.042.500	0	3.565.500	17.477.000
Aliénations	7.837.000	0	0	7.837.000
Financements	16.805.400	300.000	1.015.800	16.089.600
Prélèvements	45.399.700	0	11.476.700	33.923.000
Facturation interne	68.576.400	50.000	11.526.700	57.099.700
Total Recettes	**159.661.000**	**350.000**	**27.584.700**	**132.426.300**
Dépenses	**Budget 2024 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	100.000	0	0	100.000
Investissements	67.205.100	350.000	16.108.000	51.447.100
Dette	14.965.800	0	0	14.965.800
Prélèvements	23.176.700	0	0	23.176.700
Facturation interne	68.576.400	0	11.476.700	57.099.700
Total Dépenses	**174.024.000**	**350.000**	**27.584.700**	**146.789.300**
Résultat d'investissement	***-14.363.000***	***0***	***0***	***-14.363.000***
A reporter dans le résultat d'exploitation	14.363.000	0	0	14.363.000
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**

Les adaptations budgétaires font suite aux éléments suivants :

- Adaptation des crédits budgétaires en matière de travaux de maintenance (90.000 € au niveau de la Résidence Beaufort, 60.000 € au niveau de la Résidence Midi-Moineaux et 140.000 € au niveau de la Résidence Heysel-St Lambert) , de travaux de voirie (50.000 € au niveau du secteur non-bâti) et d'outillages divers (10.000 € au niveau du Patrimoine Privé);
- Report des projets suivants :
  - Façades rue Haute (Travaux, …) (-3.900.000 €)
  - Plan de rénovation (Honoraire architectes, …) (-2.210.000 €)
  - Nouvelle antenne à Laeken (Achat et aménagement) (-1.730.000 €)
  - Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, …) (-1.600.000 €)
  - Solutions de gestions immobilières et dématérialisation (-1.500.000 €)
  - Masui 111 (honoraires architectes, …) (-768.000 €)
  - Masoin (honoraires architectes, …) (-650.000 €)
  - Système de traitement et de récupération des eaux usées (-600.000 €)
  - Mesures quickwin et panneaux photovoltaïques (-400.000 €)
- Révision à la baisse des crédits budgétaires relatifs à l'opportunité d'acquisition de bâtiments (-1.800.000 €), en matière d'équipements de buanderie (- 700.000 €) ainsi qu'en matière de hardware informatique corporate (-250.000 €).

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

a) d'arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2024 du C.P.A.S de Bruxelles ;

b) d'autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur,	La Conseillère adjointe,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2024 N°3 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire) 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement 5

3. PROPOSITIONS 6